



Bulletin d'information

Election complémentaire d'un maire le 12 décembre 2021

Monsieur Michel Eggenschwiler a annoncé sa démission de son mandat de maire pour le 31 décembre 2021 pour des raisons personnelles et familiales.

Selon le règlement sur les élections communales, les actes de candidatures doivent être remis au secrétariat communal de Bourrignon, à Develier, à l'attention du Conseil communal, jusqu'au lundi 18 octobre 2021, à 12.00 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Les électrices et électeurs de la commune de Bourrignon seront convoqués aux urnes le 12 décembre 2021 afin de procéder à l'élection complémentaire d'un maire, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Ouverture du bureau de vote :

Lieu : Salle du Conseil communal, bâtiment de l'école

Heures d'ouverture : dimanche 12 décembre 2021 de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballottage éventuel : Dimanche 9 janvier 2022, aux mêmes heures et dans les mêmes locaux.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures devront être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 15 décembre 2021, à 12.00 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Election de deux nouveaux conseillers communaux

A la suite des démissions du Conseil communal de Messieurs Marcel Ackermann et Francis Grillon, et conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections, un délai a été fixé aux signataires de la liste d'entente afin de proposer deux nouveaux candidats. Au terme de ce délai, le Conseil communal a le plaisir de vous annoncer les élections de :

- **Madame Nadja Parrat** et de
- **Monsieur Roger Berberat.**

Les Autorités communales les remercient pour leur engagement en faveur de la population du village et leur souhaitent plein succès dans leur nouvelle fonction.